



Projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle de l'établissement

Collège Max Jacob

2 rue de Kerjestin
29000 Quimper

Equipe de référence :

M.Troëlle, chef d'établissement du collège Max Jacob

Mme Thirion, cheffe adjointe du collège Max Jacob

et les membres du CESCE

Référents : Mme Christien (Infirmière scolaire) /Mme Tschöcke (Professeure)

Membres formés pour l'année scolaire 2025 2026 : Mme Tanel (Assistante d'éducation), Mme Carluer (Professeure), Mme Poulelaouen (Professeure), Mme Christien, Mme Tschöcke, M.Veron (Professeur)

Membres en formation pour l'année scolaire 2025 -2026 : Mme Le Yoncour (Professeure), M. Le Berre (Professeur), Mme Montagne (Professeure), Mme Louboutin (Professeure), Mme Geneste (Assistante d'éducation), Mme Le Goues (Professeure)

Date du projet :

16 septembre 2025



La définition d'un projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS), inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, trouve sa place en milieu scolaire dans un projet éducatif global en s'appuyant sur la démarche École promotrice de santé (EPSa) et le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence régionale de Santé (ARS).

L'éducation complète à la sexualité, dans son sens le plus large incluant toutes les dimensions de l'EVARS, devrait être le socle de toute politique publique en la matière. L'éducation à la sexualité telle que définie par le ministère de l'Éducation nationale comporte en réalité **trois volets égaux dans leur importance** : la dimension **relationnelle**, la dimension **affective** et la dimension **sexuelle**.

L'éducation relationnelle aborde les relations entre les personnes, mais aussi des sujets plus vastes comme l'égalité entre les individus, les stéréotypes liés au sexe, la prévention des violences sexuelles.

L'éducation affective se concentre sur le développement du lien de confiance entre une personne et son environnement le plus proche, générant la confiance en soi.

L'éducation sexuelle englobe divers aspects de la sexualité humaine et de la santé sexuelle. Elle aborde notamment la notion de consentement.

La circulaire publiée au Bulletin Officiel du 29 septembre 2022 rappelle l'importance des trois séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité qui doivent aborder de manière égale le champ biologique, psycho-émotionnel, juridique et social. Ces séances participent à la formation de la personne et du citoyen (domaine 3 du socle commun actuel), sont remobilisées dans toutes les disciplines et contribuent de manière significative au développement des compétences psychosociales, un des piliers du socle commun.



La communication

Ce projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est porté à la connaissance des élèves et des parents d'élèves afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier. Il a été présenté en conseil d'administration à l'ensemble de la communauté éducative le 4 novembre 2025.

- Il est disponible en lecture libre sur le site internet du collège
- Dans la mesure du possible, tout au long de l'année trois séances auront lieu pour chaque niveau de l'établissement.



Elaboration du projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Ce projet a été travaillé en équipe dans le cadre du CESCE puis validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration (à la communauté éducative) le 13 Janvier 2026.

Le projet a été élaboré par l'équipe EVARS du collège Max Jacob sous couvert de l'équipe de direction



La question de l'absentéisme

L'**obligation d'assiduité** qui incombe aux élèves ([article L. 511-1 du Code de l'éducation](#)) implique notamment qu'ils doivent accomplir tous les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et respecter le contenu des programmes ([article R. 511-11 du Code de l'éducation](#)) : cette obligation s'applique à tous les enseignements, y compris les séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Circulaire du 18 mai 2004 : « Les élèves doivent assister à l'ensemble des cours inscrits à leur emploi du temps sans pouvoir refuser les matières qui leur paraîtraient contraires à leurs convictions. C'est une obligation légale ».



Des éléments de programme

Plusieurs thématiques seront abordées au cours des 4 années du collège, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)
- la maîtrise de la contraception
- la question du consentement

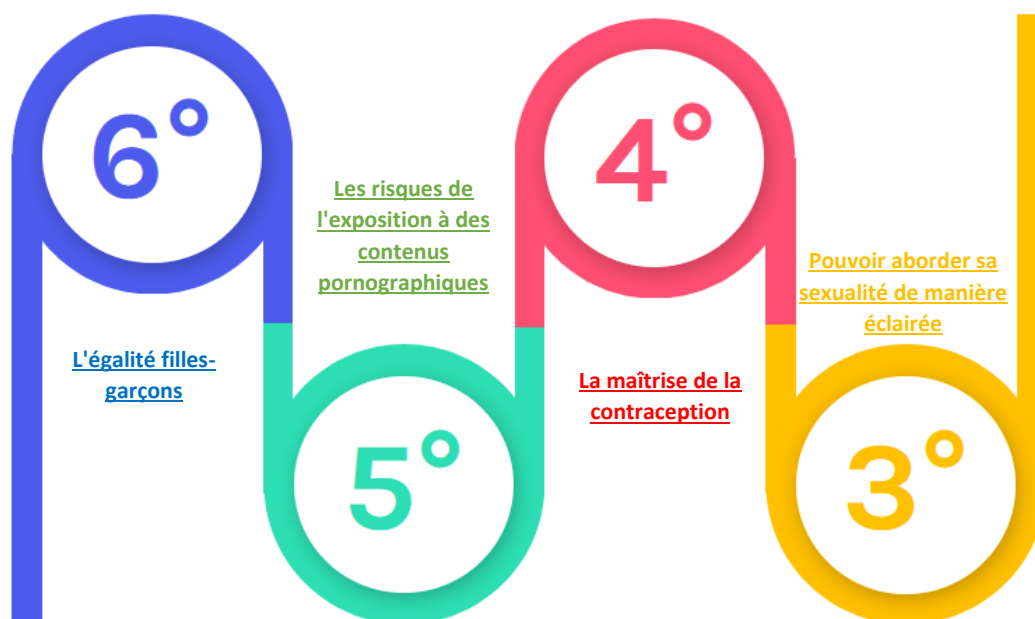
Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Sixième	Comprendre et apprendre à vivre les changements de son corps.	Entrer en relation avec les autres et comprendre que les relations peuvent changer.	Trouver sa place au sein d'un groupe sans renier ses propres sentiments, respecter les autres et en être respecté.
Cinquième	Développer librement sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint.	Choisir ses relations : connaître et assumer ses préférences, comprendre qu'elles peuvent évoluer.	Distinguer vie publique et vie privée, en réfléchissant à ce que signifie la liberté individuelle, en particulier sur les réseaux sociaux.
Quatrième	Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.	Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.	Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en examiner leur dimension égalitaire ou inégalitaire.
Troisième	Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité.	Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité.	Inscrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.

Lien vers le programme publié au BO du 6 février 2025 :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/un-programme-ambitieux-eduquer-a-la-vie-affective-et-relationnelle-et-a-la-sexualite_1.pdf



Présentation du parcours dans la scolarité





Les connaissances et compétences travaillées tout au long du parcours

Des connaissances biologiques : se connaître, vivre et grandir avec son corps	Des connaissances juridiques et sociales : être libre et responsable en société	Des compétences relationnelles : rencontrer les autres et construire des relations
- Pour évaluer un risque (IST, grossesse non désirée) et prendre les bonnes décisions pour sa santé et celle de son partenaire (utiliser des préservatifs par exemple) - Pour mieux se connaître (durée et âge des premières règles ou des premières éjaculations par exemple) et faire attention à soi :	- Pour savoir demander / trouver de l'aide en cas de doute ou de détresse liée à une agression - Pour s'entraider : réagir face aux discriminations, au sexisme, aux LGBTphobies	- Pour comprendre, identifier, gérer ses émotions et avoir une meilleure confiance en soi - Pour accepter les autres dans leur diversité (orientation sexuelle) et développer l'empathie
- La puberté - La transmission de la vie - Anatomie et physiologie - Prévention des IST - La maîtrise de la reproduction	- Le consentement - Prévention des violences sexuelles et sexistes - Education aux médias et à l'information - Encadrement de facteurs sociaux (homophobie, harcèlement, discriminations...) - Égalité filles-garçons - Lois écrites (code civil et code pénal)	- Relation aux autres (respect ; tolérance...) - Estime de soi, confiance en soi - Emotions et sentiments - Liberté de choix (identité, orientation) - Gérer ses émotions

Les trois grandes catégories de compétences psychosociales



Compétences cognitives
impliquent des
activités mentales



Compétences émotionnelles
impliquent des
processus affectifs



Compétences sociales
impliquent des
comportements

Compétences
intra-personnelles

Compétences
inter-personnelles

D'après *Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques*, Rapport complet, Santé Publique France, octobre 2022



- **Code de l'éducation – Article L.121-1**

« Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à la formation au respect du non-consentement. »

- **Code de l'éducation - Article L.312-16**

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé peuvent également y être associés. »

- **Code de l'éducation - Article L312-17-1**

« Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences. »

- **Circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018**

« L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées. »

- **Circulaire du 04.02.2025**

Programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée

« Définie par les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, « l'éducation à la sexualité » se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances sont complétées par des temps d'enseignement dispensés dans le cadre des programmes disciplinaires.

L'éducation à la sexualité croise l'acquisition de connaissances (biologie, sociologie, santé, droit, etc.), le développement de compétences psychosociales et le partage des valeurs de la République. Elle s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé. Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres. C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique. Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles.

Destinée à tous les élèves, elle est encadrée par un programme national qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025. L'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les établissements publics et dans les établissements privés sous contrat. »



Nos partenaires

Toute intervention d'association en milieu scolaire est soumise à l'autorisation du chef d'établissement dans le second degré et du Directeur Académique - et par délégation le directeur d'école - dans le premier degré. Elle intervient à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants. Les intervenants extérieurs sont formés, issus d'associations **ayant reçu l'agrément national ou académique**. **Toute séance d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle animée par un partenaire agréé se fait en présence d'un membre de l'équipe éducative de l'établissement.**

« L'intervention d'associations agréées et d'institutions partenaires, lorsqu'elle a lieu, est systématiquement anticipée, préparée et coordonnée avec un ou plusieurs membres de l'équipe éducative ; elle s'effectue toujours en leur présence. Sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative et sous la responsabilité du chef d'établissement, les intervenants extérieurs respectent la nature scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser et en promouvant le respect et l'égalité. Dans leurs démarches pédagogique et éducative, les professeurs et les personnels éducatifs, sociaux et de santé en charge de ce programme sont garants du respect du Code de l'éducation, notamment des principes de neutralité, de laïcité, de la liberté des élèves et de la prise en compte de la singularité de leur parcours de vie. » (Extrait du programme EVAR-EVARS publié le 6 février 2025)

Partenaire	En savoir plus	Niveau(x) concerné(s)
Centre de santé sexuelle (anciennement centre de planification et d'éducation familiale)	Au Centre de Santé Sexuelle de Quimper, l'équipe est fière de pouvoir offrir un lieu d'accueil, d'écoute et de consultations dédié à la vie affective et sexuelle, à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à la vie de couple, à la parentalité, à la transidentité et à la sexologie. Le service assure des informations à destination des élèves. https://www.ch-cornouaille.fr/service/centre-de-sante-sexuelle-quimper/	3 ^{ème}
CICODES 	Le CICODES, une association pour découvrir, comprendre et agir pour un monde plus juste et solidaire L'association inscrit ses actions dans la démarche de l'éducation populaire avec la volonté de permettre au plus grand nombre (enfants, jeunes, adultes), de s'approprier les enjeux de réalités complexes (culturelles, sociales, politiques, écologiques, économiques...) https://www.cicodes.org/	6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}